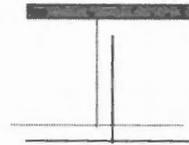


## L'informel en Algérie : Quel approche ?



BOUFENIK Fatma & ELAIDI  
Abdelkrim  
Enseignants  
Université d'Oran

### RESUME

**C**ette communication a pour objet la question de l'informel, dans ses différentes modalités et formes de réalisation, au plan des approches qui en ont été faites en Algérie.

La proposition avancée vise à restituer le sens qu'impliquent les approches (au pluriel) mises en œuvre dans le traitement d'une question complexe recouvrant des réalités mouvantes et plurielles.

Il s'agit, en particulier, d'entamer un travail rentrant dans le cadre d'un effort de synthèse, à réaliser progressivement – le problème des sources, du recueil des données, et de la question de l'accumulation étant prise en considération – faisant le point des thèmes traités ou occultés – et des disciplines sociales concernées.

### I – Les enjeux d'une définition

**L**a notion de *secteur informel* est née avec la mise en place du « Programme Mondial sur l'Emploi » au début des années 1970. A l'instigation du Bureau International du Travail (B.I.T.), plusieurs études ont succédé à la première étude réalisée au Kenya en 1970<sup>1</sup> et où l'analyse s'est plutôt concentrée sur la notion d'*emploi informel*. Le secteur informel se définissait, alors comme un ensemble d'activités *marginales*, où parfois l'informalité était équivalente à l'illégalité parce qu'elle ne respectait pas la réglementation officielle. Victor Tokman<sup>2</sup> souligne l'accord

<sup>1</sup> Cf. Rapport en annexe de la revue *Statistiques*, n° 4, O.N.S., Alger, juillet-septembre 1984.

<sup>2</sup> Viktor Tokman est le chercheur qui a joué un rôle inestimable en matière de promotion et de réalisation d'études sur le secteur informel. Voir un article – Cf. Rapport en annexe de la revue *Statistiques*, n° 4, O.N.S., Alger, juillet-septembre 1984.

Voir un article – en espagnol – de cet auteur (1987) cité par Bruno LAUTIER : « La girafe et la licorne : du secteur informel au système d'emploi (en Amérique Latine), in Actes du colloque : *L'économie sociale dans les pays en développement*, Caen, 28-29 septembre 1989, pp. 529-545.

méthodologique sur « les modes de production comme unité d'analyse » et relève un consensus généralisé en ce qui concerne l'hétérogénéité de ce secteur. A. - La définition du « Secteur Informel »

#### A. - La définition du « Secteur Informel »

Les activités dites informelles ont été, trop longtemps, négligées, voire dévalorisées, en marge des normes légales ou dans la plus totale illégalité, avec des moyens généralement limités. Elles offrent une vaste gamme de biens et de services<sup>3</sup>, de l'emploi pour des populations urbaines à faible pouvoir d'achats, un marché noir des devises, etc...

Dans les pays en développement, ces activités fournissent globalement de 20 à 30 % des emplois urbains. Elles représentent de nombreuses analogies avec les petits métiers et activités de service ou artisanales développés en Europe occidentale au XVIII<sup>e</sup> siècle et début du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>4</sup>

Toutes ces pratiques correspondent à une vaste catégorie d'activités que certains qualifient d'activités informelles, spontanées ou instables, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

Ce n'est pas fortuit que l'I.N.S.E.E., en 1986, fait une estimation du travail informel. La loi française du 27/01/1987 prévoit une définition. Depuis quelques années, également, l'Office Statistique des Communautés Européennes (EUROSTAT) se charge de quantifier « l'économie au noir ».<sup>5</sup>

Dans ce contexte, la 14<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail qui s'est tenue à Genève du 28 / 10 au 06 / 11 1987, a donné une grande importance, au secteur informel, dans son ordre du jour. Elle est même arrivée à avoir le consensus pour une définition de ce secteur et l'inscrire comme une des priorités de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) pour le plan à moyen terme 1990-1995<sup>6</sup>.

La définition du Bureau International du Travail paraît imprécise. Elle sert cependant de repère aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Cette définition n'est pas rigide et le B.I.T. laisse libre appréciation<sup>7</sup>, à chaque pays intéressé par l'étude de l'emploi et le secteur informel, en matière de détermination de ses propres critères et mécanismes d'identification des activités dans le secteur informel.

Le B.I.T. considère le secteur informel comme un ensemble « d'unités produisant des biens ou des services en vue de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à une petite échelle avec peu ou pas de division

<sup>3</sup> Jusqu'aux années 1990, les biens et services offerts, par ce dit secteur en Algérie, bénéficiaient plutôt à une population à fort revenu.

<sup>4</sup> SERVET J.-M. : « Activités informelles et proto-capitalismes : raisons et limites d'une comparaison », in Actes du colloque : *L'économie sociale dans les pays en développement*, Caen, 28-29 septembre 1989, pp. 549-563.

<sup>5</sup> LAKJAA A., *Le travailleur informel : figure sociale à géométrie variable, le travail à domicile*, Document de travail, Edition CRASC, mars 1996, p. 8.

<sup>6</sup> Lakjaa A., *op. cit.*, p. 9.

<sup>7</sup> Ce qui n'est pas sans conséquence sur la fiabilité de l'information – notamment en matière d'étude comparative.

entre le travail et le capital en tant que facteur de production. Les relations de l'emploi sont surtout fondé sur l'emploi occasionnel, le lien de parenté ou les relations personnelles et sociales. »<sup>8</sup>

La 14<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail a défini le secteur informel comme l'ensemble des « petites activités indépendantes, avec ou sans travailleurs rémunérés, exercées, typiquement avec un faible niveau d'organisation et de technologie, ayant pour objectif principal de créer des emplois et des revenus à ceux qui y participent ; dans la mesure où ces activités sont menées sans approbation officielle des autorités et échappent aux mécanismes administratifs chargés de faire respecter la législation sur les impôts et le salaire minimum et d'autres instruments similaires concernant les questions fiscales et les conditions du travail, elles sont dissimulées »<sup>9</sup>.

Ce qui permettra l'approche des activités informelles, c'est le fait de les aborder, pas seulement en temps de travail mais comme une des formes de redistribution des revenus. Les activités informelles ne sont plus approchées comme résultat du chômage mais comme activités sous-rémunérées.

A partir de deux définitions précédentes d'organismes internationaux, il en ressort deux approches de l'activité informelle<sup>10</sup> :

La première considère les activités non officielles comme un ensemble d'activités à faible productivité et revenu pour des populations pauvres, non qualifiée, sous employée ou en chômage déguisé<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Séminaire sur l'emploi et le secteur non structuré, Rabat 10-17 octobre 1984 et le séminaire sur l'économie non enregistrée, Buenos - Aires, 1-3 juillet 1986, J. Charmes. Les deux séminaires cités dans *Collection Statistiques*, « L'emploi et le secteur informel : quelques remarques méthodologiques », pp. 63-66, n° 21, Situation de l'emploi - 1987, Alger, décembre 1989.

<sup>9</sup> R. KLATZMANN, *Le travail noir*, « Que sais-je ? », n° 2013, éd. P.U.F., 1989, cité par Lakjaa A., *op. cit.*, p. 7.

<sup>10</sup> Une autre lecture est faite par d'autres auteurs. Cf. entre autres :

- BOUNOUA Chaïb : « Une lecture critique du secteur informel dans les pays du Tiers-monde. », in les *Cahiers du CREAD*, Alger, n° 30 - 2<sup>e</sup> trimestre 1992, pp. 91-107.

- MARHOUM Réda, *Contribution à l'étude de l'économie non officielle - Relations avec le système économique. Cas de la branche Textile - Habillement - Algérie*, thèse de Doctorat ès Sciences Economiques (nouveau régime), sous la direction du Professeur J. GABILLARD, Faculté des Sciences Economiques, Université Poitiers, 410 p (+ annexes), mai 1989.

- MADANI Mohamed, *Formation et développement du semi-prolétariat algérien (1830 -1980)*, Paris I, thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Sociologie, 1983, 520 p.

Les deux approches dont il est question vont sous-tendre et influencer les approches faites en Algérie sur l'informel comme nous le verrons plus loin.

<sup>11</sup> Bien que la prise de conscience officielle de l'importance ou et conséquence des activités informelles en Algérie ne date que des années 1980, il faut tout de même rappeler que la communauté universitaire s'y est penché bien avant. Citons à titre d'exemple, puisque nous n'avons pas fait une recherche systématique, deux thèses.

Cf. Bernard CHANTAL, *Le chômage déguisé - Recherche sur la validité du concept à partir de l'agriculture algérienne*, thèse de Doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Paris I. 1975.

MADANI Mohamed, thèse citée.

La seconde approche est celle de l'approche « entreprise » ou établissement et correspond à des activités d'organisation ou gestion traditionnelle et ou non déclarées au fisc.

Mais la question de la définition de l'informel continue de susciter des interrogations et des débats<sup>12</sup>...

#### B. – L'informel en Algérie : apport et limites des sources statistiques

La notion de travail informel a fait son apparition en Algérie au début de la crise économique avec la chute du prix du pétrole. Le discours officiel présente l'émergence de cette forme d'activité comme une des conséquences de la détérioration du marché de l'emploi.

Même si la notion de travail informel reste difficile à cerner, il n'en demeure pas moins que les activités informelles ont existé avant la crise. Cependant, d'une part, cette notion n'était pas répandue parce qu'elle ne constituait pas un objet de recherche dominant. D'autre part, du point de vue officiel, y faire référence pouvait être perçu comme la reconnaissance et l'indicateur du dysfonctionnement du secteur officiel.

Ce n'est qu'avec les Enquêtes Main-d'Oeuvre Démographie de l'Office National des Statistiques (ONS) de 1991 et 1992 que l'on commence réellement à délimiter les catégories composant l'*emploi informel*.

Selon ces enquêtes, ces catégories sont :

- les personnes se déclarant en chômage mais reconnaissant avoir effectué des travaux rémunérés durant la semaine de référence.
- les travailleurs à domicile.
- les aides familiaux.
- les femmes au foyer inactives, non occupées et non en chômage, déclarant avoir effectué des travaux rémunérés.
- les occupés dans les entreprises se disant non assurés.
- autres inactifs ayant exercé des travaux d'appoint.

Ces critères montrent que la mesure du volume de l'emploi dans le secteur informel s'effectue sur la base des enquêtes auprès des ménages et des enquêtes auprès des entreprises.

Les deux approches de l'emploi (ménages-entreprises) donnent la possibilité de comparer des effectifs par branche, par sexe et par secteur juridique sur la base des sources différentes.

Les données sur les activités informelles se trouvent en grande partie inclus dans les résultats issus des enquêtes menées en Algérie, les enquêtes auprès des ménages lors des R.G.P.H. ou les enquêtes M.O.D. ou les enquêtes auprès des entreprises.

---

<sup>12</sup> La Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a consacré de longs développements à la question dans sa Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel (28 janvier 1993). La Résolution comprend 50.000 signes environ...

Voir aussi BOUNOUA C., « Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie », *Les Cahiers du CREAD*, Alger, n° 50.4e trimestre 1999, pp. 25-46.

Se faisant dans le souci de fiabilité de l'information, ces enquêtes n'ont pas pour objet de déterminer la part de l'emploi dans le secteur informel et aucune enquête spécialisée sur les activités informelles en tant que tel n'a été entreprise à notre connaissance.

Ainsi, les enquêtes auprès des entreprises portent sur la production des biens et services. Le questionnaire comporte un volet sur l'emploi. Les données, ainsi recueillies, même si elles ne sont que sous forme d'agrégats, donnent une meilleure répartition de l'emploi par branche d'activité et par niveau de qualification.

En ce qui concerne les enquêtes auprès des ménages, elles permettent de collecter des informations, entre autres, sur l'emploi des individus directement.

Les enquêtes auprès des ménages sont de deux types :

Dans les R.G.P.H., l'emploi ne constitue pas un objectif principal mais n'est abordé qu'au titre d'une des caractéristiques de la population résidentes dont il est objet d'étude. C'est la raison pour laquelle, l'analyse de l'emploi, à partir des données des R.G.P.H., nécessite des croisements, des compléments et des comparaisons avec les données des enquêtes sur la main-d'oeuvre.

Cette démarche est possible pour une raison fondamentale. Les données recueillies obéissent aux mêmes définitions utilisées lors des recensements sur la population, avec une exception pour les enquêtes M.O.D. de 1989 à 1992.<sup>13</sup>

Les enquêtes M.O.D. sont des enquêtes auprès des ménages, par sondages spécialisés. L'Office National des Statistiques (O.N.S.) a mis ce dispositif permanent, à périodicité annuelle, en 1982.

Ces enquêtes ont comme objectif principal l'étude de la main-d'œuvre. Elles permettent d'avoir des résultats très détaillées par la collecte d'information auprès des premiers concernés.

Ces enquêtes ont repris en 1989<sup>14</sup>, après une coupure allant de 1986 à 1989. Cette période de rupture va de la veille du R.G.P.H. de 1987 au début des réformes économiques. C'est également la période du second plan quinquennal.

C'est surtout la période d'entrée dans la transition vers un nouveau système économique. Cette période est marquée par de fortes contraintes macro-économiques et très forte tension sur le marché de l'emploi. Les plans, tels que conçus dans le passé, prennent fin et le recueil des données, notamment à travers les enquêtes, devaient revêtir une autre forme et approche.<sup>15</sup>

Une autre rupture s'est faite après l'Enquête M.O.D. 1992 à ce jour. Cette seconde rupture commence avec la mise en application des politiques d'Ajustements Structurels et leurs (P.A.S.) et la signature de l'accord « Stand-By » en avril 1992.

Ce n'est là qu'un rapprochement au-delà duquel nous ne pouvons aller puisque les raisons d'ordre interne nous échappent.

---

<sup>13</sup> Cf. BOUFENIK Fatma, Les femmes et la production domestique : le cas de la production domestique de santé, Magister en Sciences Economiques, Université d'Oran, 2000 (Chapitre II).

<sup>14</sup> Si la documentation officielle s'est intensifiée sur la question des activités informelles, les recherches universitaires sur les activités informelles en Algérie ne se sont pas multipliées alors que leur départ est antérieure à la préoccupation officielle (thèses MARHOUM Réda, BOUNOUA Chaïb).

<sup>15</sup> Ce qui expliquerait peut-être la nouveauté dans les M.O.D. à partir de 1989 mais alors qu'elle serait l'explication de la seconde rupture ?

Par ailleurs, il faut noter qu'à partir de l'Enquête M.O.D. 1992, et en ce qui concerne le travail informel, l'O.N.S. étudie la corrélation entre plusieurs variables pour une connaissance du secteur informel et l'évaluation de l'emploi informel sous plusieurs hypothèses.

Les principaux critères retenus par cette étude sont :

1 - Source « Entreprises » :

- Type d'entreprise.
- Secteur juridique privé.
- Type d'activité économique.
- Taille à moduler selon les activités économiques.
- Existence ou non d'un local.
- Existence ou non d'un registre de commerce.
- Existence ou non d'une comptabilité.
- Déclaration ou non à la caisse de sécurité sociale.

2 - Source « Ménages » :

- Secteur juridique privé.
- Type de profession.
- Travailleur à domicile (situation individuelle).
- Taille de l'entreprise à moduler selon les activités économiques.
- Déclaration à la caisse de sécurité sociale.
- Statut du salarié (permanent, temporaire, aide familial, apprenti, etc.).
- Activité marginale et travaux d'appoints (faux chômeurs, faux inactifs, fausses femmes au foyer, etc.).
- Ne disposant pas encore des résultats de cette étude, il convient déjà d'émettre quelques remarques sur les critères retenus.

Ces critères montrent que l'on tente de passer, comme nous l'avons déjà vu, de l'approche de l'emploi informel comme ensemble d'activités à faible productivité et à faible revenu pour des populations pauvres, à l'approche « entreprise » ou établissement et que l'on considère ces activités comme du travail à organisation ou gestion traditionnelle et selon qu'elles sont ou non déclarées au fisc.

Les Enquêtes « Main-d'Oeuvre Démographie » ont, sans aucun doute, révélé une forte activité informelle. La richesse de l'information recueillie lors de ces enquêtes n'est susceptible d'une exploitation dans la perspective de l'évaluation de l'emploi informel que dans le cadre de la problématique propre à ces enquêtes et donc selon les hypothèses initiales.

Les Enquêtes auprès des ménages sur « Main-d'Oeuvre Démographie » de 1990, 1991 et 1992 ont l'avantage d'avoir mis à nu, par leur taille, certaines questions dont l'emploi informel et les formes de travail féminin.

Les résultats de ces enquêtes ont poussé à faire une investigation pour l'étude citée plus haut et ont permis une estimation et une première appréciation officielle de l'emploi informel dont la majeure partie est assurée par les femmes.

Cet emploi a été estimé, à la fin de 1992, à près d'un million de personnes représentant 17,5 % de la population occupée non agricole et se concentre dans les petites entreprises non déclarées, dans le travail à domicile et dans le commerce. Une proportion importante de cette population est composée de jeunes et de femmes.

## II – L'émergence d'un objet :

La présente investigation bibliographique, engagée au cours de l'année universitaire 1999-2000, constitue une première étape rentrant dans le cadre d'une tentative d'établir un premier état des lieux de la production scientifique portant sur la question de l'informel en Algérie.

La base de lecture visée s'interroge, à terme, sur les catégories et les concepts, les outils et les méthodologies utilisés pour l'approche d'un tel phénomène en prenant en considération les périodes en question.

Ces questionnements visent, en d'autres termes, à renseigner sur les théories<sup>16</sup> et les disciplines sous-tendant les analyses produites à propos de l'informel en Algérie depuis le début des années 1980 en particulier.

Ces questionnements ne sont pas sans rapport avec des recherches que nous avons menées dans le passé ou en cours de réalisation : production domestique de santé par les femmes en Algérie (F. Boufenik, 1992, 2000) ; Jeunes, les modes de socialisation, la marginalité (A. Elaïdi, 1995, 1998) ; projet de recherche « Financement et emploi informel » (Université de Tlemcen – Paris XII).

Ainsi, et dans un premier temps, nous avons pu recenser plus d'une soixantaine de références (70 références exactement), toutes disponibles, à Oran, dans des institutions de documentation et de recherche comme le Centre de Documentation Economique et Sociale (CDES), Le Centre de Recherche et de Documentation en Sciences Sociales et Humaines (CRIDISSH) et la Bibliothèque Centrale de l'Université d'Oran, le Centre National de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC).

De nombreux travaux consacrés aux différents aspects de la question de l'informel en Algérie se sont développés durant plus d'une vingtaine d'années<sup>17</sup> - depuis les années 80 (documentation scientifique) et 1992 (ONS).

Ces travaux sont principalement le fait d'économistes, de sociologues, de géographes et de démographes. Ils se présentent sous différentes formes (ouvrages, thèses, études, rapports d'expert, articles, etc.).

Ces analyses sont plutôt des analyses socio-économiques et démographiques.

---

<sup>16</sup> BOUNOUA C., « Une lecture critique du secteur informel dans les pays du Tiers-monde. », in les Cahiers du CREAD, Alger, n° 30 - 2e trimestre 1992, pp. 91-107.

<sup>17</sup> CHANTAL Bernard, *Le chômage déguisé - Recherche sur la validité du concept à partir de l'agriculture algérienne*, thèse de Doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Paris I, 1975.

MADANI Mohamed : *Formation et développement du semi-prolétariat algérien (1830 -1980)*, Paris I, thèse de Doctorat de 3e cycle, Sociologie, 1983, 520 p.

MADANI Mohamed : « Le secteur informel : éléments méthodologiques pour une construction de l'objet d'étude », *Statistiques*, ONS, n° 4, pp. 13-18.

MARHOUM Réda : *Contribution à l'étude de l'économie non officielle - Relations avec le système économique. Cas de la branche Textile - Habillement - Algérie*, thèse de Doctorat ès Sciences Economiques (nouveau régime), sous la direction du Professeur J. GABILLARD, Faculté des Sciences Economiques, Université Poitiers, 410 p (+ annexes), mai 1989.

Certaines de ces productions - comme les thèses, mémoires et rapports - sont généralement à diffusion limitée, et difficilement accessibles parfois. Les rapports d'experts et les thèses, par exemple, relèvent parfois d'une sorte d'information informelle en l'absence d'une utilisation de l'outil informatique et de bases de données par les opérateurs et les utilisateurs...

La question de l'informel en Algérie est relativement présente dans la littérature scientifique en question. Elle concerne un large champ d'études (économie informelle, secteur informel) mais aussi des domaines précis comme l'emploi informel, le travail informel, les activités informelles, et parfois - ou plutôt rarement - des questions pointues tels que le travail à domicile, le travail ménager ou domestique, le marché informel, ou des catégories sociales telles que les travailleurs salariés, les jeunes, les femmes, etc.

En outre, il faut signaler que cette production demeure relativement faible, comparativement à l'abondance et à la prolifération, au niveau international, de travaux, recherches, études, enquêtes et rapports consacrés à un tel thème depuis que le concept de secteur informel a émergé avec la mise en place du « Programme Mondial pour l'Emploi », au début des années 1970.

Ce sujet demeure peu exploité en Algérie en comparaison avec les autres pays du Maghreb<sup>18</sup> et de l'Afrique en particulier.

A y regarder de près, l'on ne manque pas de constater que ces approches ont ceci de commun que l'informel est situé par rapport à une norme - à savoir la norme officielle.

#### *Sémantique informelle*

<i>Par la négative</i>	<i>Par la marge</i>	<i>Par rapport à la norme jurie</i>
Non officiel	Souterrain	Illicite
Non structuré	Parallèle	Illégal
Non comptabilisé	Noir	Frauduleux
Non déclaré	Clandestin	Délictueux
...	Occulte	...
	Caché	
	Dissimulé	
	...	

On peut identifier une ligne de démarcation entre deux tendances principales : celle qui s'intéresse à l'informel marchand et celle qui approche l'informel non marchand.

Et lorsque l'on s'intéresse à l'informel marchand, on s'oriente vers l'économie informelle (Henni), le secteur informel et l'emploi informel (Kelkoul), ou le travail informel (Lakjaa).

Si Lakjaa et Kelkoul abordent la question de l'informel à travers - et par rapport - aux définitions suivies par les institutions internationales dans leurs statistiques, Ahmed Henni développe une approche de l'informel comme une sorte de contre-norme tout en récusant

<sup>18</sup> Cf. BERNARD Chantal (dir.), *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb. L'informel dans les années 80*, CNRS, IREMAM, Paris, 1991.

l'approche s'inscrivant dans le sillage des définitions officielles. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dernier point.

Peu d'études ont approché l'informel non marchand dans sa forme générale qu'est le travail domestique, et encore moins dans ses formes spécifiques (comme, par exemple, le travail domestique de santé).

Globalement et en attendant une analyse plus fine portant sur un corpus plus étoffé, il est possible, d'ores et déjà, d'avancer certains constats.

Dans ces travaux, et en tenant compte de multiples recoupements thématiques, viennent en tête les études portant sur le travail (travail informel : 7, et travail noir : 6 ; soit 13 au total).

L'économie parallèle occupé le second rang (6) mais il faudrait lui ajouter l'économie non-officielle et l'économie clandestine.

Les approches en terme de « secteur » informel et de *trabendo* sont assez bien représentées.

Mais le thème est plutôt vu à travers le prisme de la question de l'emploi et du chômage (y compris du chômage déguisé), du salariat et des caractéristiques de la main-d'œuvre et de sa mobilité.

La question du marché et de sa structure revient souvent dans les analyses.

Quelques cas d'approche de la *législation* – du travail notamment – est à signaler avec la question de l'information et de l'orientation professionnelle.

L'analyse ne concerne qu'à titre exceptionnel le travail domestique, l'articulation vie familiale / vie professionnelle, l'éducation et la santé.

Cette lacune concerne également la réalité de l'administration, des services et des entreprises publiques ou privées.

Des enquêtes de terrain portent sur des *villes* comme Oran, Arzew, Sidi-Bel-Abbès ou Constantine et des *quartiers* précis (Médina-Jdida, Oran ; Sidi Djilali, Sidi-Bel-Abbès).

Des analyses mettent l'accent sur des *acteurs sociaux*, individuels ou collectifs, comme les jeunes, les femmes, les travailleurs et la famille.

Une tendance assez nette s'oriente vers la *dimension démographique* de la question.

Ces approches prennent souvent une tournure théorique mais le traitement de *données statistiques* semble l'emporter au moment même où une certaine critique – voire une certaine méfiance – vis-à-vis de ces sources est exprimée.

Des cas de recours à des méthodes comme celle du *budget-temps* sont à relever.

Suivons l'émergence de cet objet de recherche qu'est l'informel à travers les écrits du Professeur Ahmed Henni.

Nous sommes ici en présence d'une approche progressive et à multiples paliers – dont les résultats ont été publiés, de 1988 à 1993, dans un magazine, disparu depuis (*Algérie-Actualité*), ou dans des revues universitaires et scientifiques : *Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques*, Université d'Alger, la *Revue du CREAD (Alger), Naqd*.

Le cheminement se limitait parfois, au début, à quelques indications ou simples allusions mais l'approche demeure diversifiée, avant que le thème de l'informel ne soit abordé de façon centrale avec le petit ouvrage intitulé : *L'Economie parallèle*.

Qu'on en juge : activités parallèles et Trésor<sup>19</sup>, crise des paiements<sup>20</sup>, emprunt<sup>21</sup>, monnaie et taux parallèle<sup>22</sup>, régulation et prix, entreprise<sup>23</sup>, trabendo et légalité<sup>24</sup>, circulation financière<sup>25</sup>, taux de change<sup>26</sup>, taux de profit et monopole<sup>27</sup>, revenus et structures sociales<sup>28</sup>...

Dans son ouvrage : *Essai sur l'économie parallèle – Cas de l'Algérie*<sup>29</sup> (1991), Ahmed Henni relie la définition de l'informel à la fonction statistique de l'Etat en considérant que ce sont les activités échappant à cette fonction qui sont regroupées dans ce que l'on désigne par économie informelle<sup>30</sup>.

De là découle une critique de la science économique basée sur un nouveau dualisme (« formel » / « informel ») – après celui du couple « moderne » / « traditionnel » : « Ce dualisme dénote une certaine incapacité de la science formelle à intégrer les phénomènes qui lui échappent dans sa mise en équation de la réalité. Ces phénomènes sont alors relégués dans les mystères de la tradition ou la clandestinité de l'informel. Ils restent dans une sphère obscure que n'arrive pas à éclairer la science formelle qui n'autorise comme formelle que ce qu'elle peut formaliser.<sup>31</sup> »

Cette exclusion a commencé, selon l'auteur, par celle du travail domestique du champ scientifique.

L'auteur dénie aux représentations élaborées dans le cadre de « pratiques spécifiques » (européennes, en l'occurrence) toute prétention de rendre compte de celles des sociétés dites sous-développées : « Très souvent, les pratiques qualifiées d'informelles sont les vraies pratiques sociales. Elles ne se présentent comme informelles, comme écart, comme biais, que par rapport à un mode de manifestation de la réalité et un mode de représentation qui leur sont étrangers. L'informel n'est alors que l'échec d'une raison se voulant totalisante sans pouvoir l'être. L'informel serait ce que n'autorise pas cette raison.<sup>32</sup> »

<sup>19</sup> Cf. Ahmed Henni, « Trésor public et activités parallèles », *Algérie-Actualité*, n° 1200, 13-19 octobre 1988, pp. 12-13.

<sup>20</sup> A. Henni, « Crise des paiements : Travail et justice sociale », *Algérie-Actualité*, n° 1227, 20-26 avril 1989, pp. 16-17.

<sup>21</sup> A. Henni, « Emprunt : Le prix de l'argent », *Algérie-Actualité*, n° 1232, 25-31 mai 1989, pp. 12-13.

<sup>22</sup> A. Henni, « Réflexions sur l'économie parallèle en Algérie : La formation du taux parallèle de la monnaie », *Algérie-Actualité*, n° 1244, 17-23 août 1989, pp. 14-15.

<sup>23</sup> A. Henni, « Régulation et société : du marché centralisé à l'entreprise », *Revue Economie appliquée et développement*, CREAD, n° 18, 2ème trimestre 1989, spécial « Régulation économique en Algérie », pp. 11-20.

<sup>24</sup> A. HENNI, « Qui a légalisé quel « trabendo » ? », *Peuples méditerranéens*, n° 52-53, juillet-décembre 1990, pp. 233-243.

<sup>25</sup> A. Henni, « Développement scopique et circulation financière », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, vol. XXIX, n° 1 et 2, 1991, pp. 167-175.

<sup>26</sup> A. Henni, « Le taux de change comme variable de répartition primaire », *Les Cahiers du CREAD*, n° 34, 2ème trimestre 1993, spécial « Répartition des revenus en Algérie », pp. 47-57.

<sup>27</sup> A. Henni, « Considérations sur le taux de profit : Monopoles et segmentation », *Les Cahiers du CREAD*, n° 34, 2ème trimestre 1993, spécial « Répartition des revenus en Algérie », pp. 79-86.

<sup>28</sup> A. Henni, « Répartition des revenus et structures sociales : Communauté et individu », *Les Cahiers du CREAD*, n° 34, 2ème trimestre 1993, spécial « Répartition des revenus en Algérie », pp. 95-110 et Annexes, pp. 102-110.

<sup>29</sup> A. Henni, *Essai sur l'économie parallèle – Cas de l'Algérie*, Alger, ENAG, coll. « Economie », 1991.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 156. Le constat fait par l'auteur est celui de l'inexistence de représentations propres aux pays en voie de développement capables de rendre compte de leurs activités dans leur ensemble dans « une cohérence englobant moderne et traditionnel, formel et informel, cohérence à l'image de leurs pratiques sociales. » (p. 157).

L'idée avancée par Ahmed Henni est, au fond, de cesser de considérer l'économie parallèle comme une sorte d'épiphénomène lié à la carence étatique et susceptible d'être « résorbé » par l'intervention étatique...

Cette économie est constituée par un ensemble de pratiques ayant leur propre spécificité et mues par leur propre logique. C'est dire que ces pratiques possèdent leur propre autonomie et, échappant à la fiscalisation et à tout contrôle réglementaire, ne doivent nullement être considérées comme simple complément au système administré et étatique.

En réalité, Ahmed Henni suggère l'idée que cette économie parallèle est porteuse d'une « nouvelle société », voire d'une « contre-société »... Qu'on en juge :

- 1) « L'économie parallèle n'annonce pas seulement une crise dans les grands équilibres économiques de l'économie administrée mais l'embryon d'une nouvelle société s'appuyant sur de nouveaux acteurs (les exclus de la sphère administrée) et de nouvelles pratiques sociales. Serait-elle la matrice d'une contre société ?<sup>33</sup> »
- 2) « Le problème qui apparaît devient dès lors une question méthodologique : l'économie parallèle serait-elle un complément du circuit administré ou serait-elle un circuit parallèle au sein du circuit administré et le rongeur de l'intérieur ?<sup>34</sup> »
- 3) « Est-ce alors une contre-société à l'œuvre en train d'éprouver de nouvelles pratiques et une nouvelle culture, celle du marché « autorégulateur » et donc du libéralisme d'entreprise et de la réussite individuelle ou bien n'est-ce qu'un feu de paille qui ne résisterait pas à un contrôle venant d'une plus grande capacité d'administration ?<sup>35</sup> »

L'auteur prend, il est vrai, une certaine précaution avec la forme interrogative à laquelle il a recours mais sa thèse laisse peu de doute et l'idée d'un informel porteur d'une « contre-société » se retrouve y compris dans l'intitulé de cet article de la revue *Naqd* de 1994 (« Ajustement, économie parallèle et contre-société »)<sup>36</sup>.

A notre sens, l'acteur informel ne perçoit pas l'activité dans laquelle il s'implique comme une pratique marginale ou une sorte de contre-norme mais comme une pratique d'optimisation mettant en œuvre toutes les ressources qui sont à sa disposition dans une situation impliquant aussi bien l'informel que le formel.

Autrement dit, la pratique informelle est loin d'être vécue comme une simple réaction à une sorte d'inadéquation ou aux rigidités du système socio-économique.

Dans cette pratique, l'acteur social tend finalement à élaborer sa propre stratégie d'appropriation de l'offre sociale, centrale ou étatique. Il aspire généralement à une certaine intégration-régulation.

Finalement, les réalités que recouvre l'informel concernent des acteurs et des espaces sociaux si divers et des phénomènes si hétérogènes – l'examen des éléments bibliographiques avancés dans le présent travail le montre certainement – au point où nous sommes en droit de nous demander si nous avons bien à faire à un véritable *concept*.

<sup>33</sup> Ahmed Henni, « Ajustement, économie parallèle et contre-société », Revue *Naqd*, n° 7, 1994, spécial « Réajustement structurel et systèmes politiques », p. 51.

<sup>34</sup> *Ibidem*.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>36</sup> Nous n'abordons pas, dans le cadre de ce travail, l'ouvrage : *Le Cheikh et le patron. Usages de la modernité dans la reproduction de la tradition* (Alger, OPU, 1993) car il nécessite un traitement à part. Voir aussi sur le même thème : « Le cheikh et le patron », *Peuples méditerranéens*, n° 52-53, juillet-décembre 1990, pp. 219-232.

BENZERFA-GUERROUDJ Zineb, *Réflexion sur la méthode des budgets-temps*, CRIDISSH, Université d'Oran, 1984, 23 p.

BERNARD Chantal (sous la direction de), *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb : L'informel dans les années 80*, Paris, CNRS, 1991, 264.

BERNARD Chantal, *Le chômage déguisé. Recherche sur la validité du concept à partir de l'agriculture algérienne*, thèse pour le doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Université Paris I, 1975, 407 p.

BOUFENIK Fatma, « Famille : les femmes et les rapports de production domestique de santé », *Insaniyat*, Oran, n° 4, janvier-avril 1998, pp. 119-129.

BOUMAZA Zoulikha, *Le rocher de Constantine : Inventaire activités informelles, 1 - Le trabendo*, URASC, Oran, 1991, 14 p.

BOUNOUA Chaïb, « Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie », *Les Cahiers du CREAD*, Alger, n° 50, 4<sup>e</sup> trimestre 1999, pp. 25-46.

BOUNOUA Chaïb, « Une lecture critique du secteur informel dans les pays du Tiers-Monde », *Les Cahiers du CREAD*, Alger, n° 30, 1992, pp. 91-107.

BOUSSENA M., CHERIFATI-MARABTINE D., *Les jeunes en Algérie - Réalité et attentes en matière d'information et d'orientation*, CERPEQ, Alger, 1994.

BOUSSENA Mahmoud, CHERIFATI-MARABTINE Doria, ZAHY Chahrazad, *L'information et l'orientation professionnelle en Algérie - Réalités et enjeux*, CERPEQ, Alger, 1995.

BOUTALEB Génia, « Secteur informel au Maghreb : la nébuleuse », *Algérie Actualité*, n° 1233, 1-7 juin 1989, pp. 12-13.

BOUTEFNOUCHET Mostefa, *Evolution des structures domestico-économiques de l'Algérie traditionnelle à l'Algérie contemporaine. Enquête en milieu urbain*, Doctorat de III<sup>e</sup> Cycle, Sociologie, Bordeaux, 1977, 494 p.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *Le travail dans le monde*, Genève, 1984, 225 p.

CENTRE DE RECHERCHE EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE ET COMITE NATIONAL PREPARATOIRE A LA IV<sup>e</sup> CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES, *Femmes et développement*, actes de l'Atelier, Alger, 18-21 octobre 1994, Oran, Editions du CRASC, 1995, 357 p.

CHELFI Mustapha, « Marché noir : la vie en rose », *Algérie Actualité*, n° 1227, 20-20 avril 1989, p. 14.

COLLECTIF, *Algérie : vers l'Etat islamique ?*, *Peuples méditerranéens*, 1990, 303 p.

COLLECTIF, *Femmes de Méditerranée : religion, travail, politique*, Paris, Editions Karthala, 1995.

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *Actes de la sixième session plénière du CNES, Alger, les 24 et 25 août 1996*, 1996.

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *Projet de rapport. Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, Alger, 1998.

DUVIGNEAU Guy, *L'économie clandestine au péril du contrat social en Algérie*, URASC, Oran, 1989, 50 p.

- GUERROUDJ-BENZERFA Zineb, *Les enseignantes : visions et pratiques*, Magister, Sociologie, Oran, 1982, 240 p.
- GUERROUDJ Zineb, *Articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale chez l'enseignante*, CDSH, Université d'Oran, 1980, 6 p.
- GUERROUDJ Zineb, *L'enseignement, métier idéal féminin ?*, DEA, Sociologie, 1979, Oran, 145 p.
- HAKIKI Fatiha, *Le travail féminin - Emploi salarié et travail domestique*, CDSH, Université d'Oran, 1980, 36 p.
- HAKIKI-TALAHITE Fatiha, *Travail domestique et salariat féminin. Essai sur les femmes dans les rapports marchands. Cas de l'Algérie*, Magister, Institut de Sciences Economiques, Oran, 1983, 302 p.
- HAMMACHE, « Situation de l'emploi : 1991-1992 », *Statistiques Collections*, 3/10/1993, pp. 1-55.
- HAMMOUCHE Abdelkader, « Marché noir – fausses alternatives », *Algérie Actualité*, n° 1227, 20-20 avril 1989, p. 15.
- HENNI Ahmed, « Ajustement, économie parallèle et contre-société », *Naqd*, Alger, 5, 1995, pp. 50-57.
- HENNI Ahmed, « Informel et sociétés en voie de développement », *Les Cahiers du CREAD*, n° 30, 1992, pp. 65-78.
- HENNI Ahmed, « Le cheikh et le patron », *Peuples méditerranéens*, n° 52-53, juillet-décembre 1990, pp. 219-232.
- HENNI Ahmed, « Qui a légalisé quel « trabendo » ? », *Peuples méditerranéens*, n° 52-53, juillet-décembre 1990, pp. 233-243.
- HENNI Ahmed, « Réflexions sur l'économie parallèle en Algérie : la formation du taux parallèle de la monnaie », *Algérie Actualité*, n° 1244, 17/08/1989, pp. 14-15.
- HENNI Ahmed, « Trésor public et activités parallèles », *Algérie Actualité*, n° 1200, 13/10/1988, pp. 12-13.
- HENNI Ahmed, *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, Alger, ENAG, 1991, 159 p.
- HENNI Ahmed, *Le cheikh et le patron : Usages de la modernité dans la reproduction de la tradition*, Alger, OPU, 1993, 179 p.
- HENNI Ahmed, *Société et production : Essai sur le capitalisme canonique*, Alger, OPU, 1992, 175 p.
- KANSAB Lotfi, *Le travail noir*, Mémoire, Institut des Sciences Sociales, Oran, 1988, 80 p.
- KELKOUL M., « L'emploi et le secteur informel : quelques remarques méthodologiques », *Statistiques*, O.N.S., 1989, pp. 16-19.
- KELKOUL M., « Place du secteur informel dans le schéma de développement d'une économie en transition », *Revue Algérienne du Travail*, n° 23, 1998, pp. 37-43.
- KHIAT Assya, *Approche des phénomènes de différenciation et de discrimination à travers une problématique de l'emploi et du salariat. Cas de l'Algérie*, Oran, Sciences Economiques, 1985, 215 p.

- KOURSI Mohamed, *Logiques étatiques et stratégies familiales dans une petite ville de l'Ouest algérien*, Magister, Sociologie, Oran, 1994, 231 p.
- LAKJAA Abdelkader, « La ville : creuset d'une culture nouvelle (ville, culture et société en Algérie) », *Insaniyat*, Oran, n° 5, 1998, pp. 39-59.
- LAKJAA Abdelkader, « Le travailleur informel : figure sociale à géométrie variable (le travail à domicile) », *Insaniyat*, Oran, n° 1, 1997, pp. 20-42.
- LAKJAA Abdelkader, « Le travailleur informel : le cas des Planteurs et de Ras-El-Aïn (Oran) », Oran, CRASC, s.d.
- MADANI Mohamed : « Le secteur informel : éléments méthodologiques pour une construction de l'objet d'étude », *Statistiques*, ONS, n° 4, juillet-septembre 1984, pp. 13-18.
- MADANI Mohamed, « Les producteurs face à leur espace », *Statistique*, ONS, Alger, 1987, 14 p.
- MARHOUM Réda, *Contribution à l'étude de l'économie non officielle. Relations avec le système économique. Cas de la branche textile-habillement - Algérie*, thèse de doctorat (nouveau régime), Faculté des Sciences Economiques, Université de Poitiers, 1989, 461 p.
- MENTRI Messaoud, *Essai d'analyse de la législation et de la réglementation du travail en Algérie*, Alger, OPU, 1986.
- MOKADDEM Ahmed, *La problématique de l'emploi en Algérie*, Magister, Sciences Economiques, Alger, 1996, 208 p.
- MOULAI Ali, « L'entreprise publique et marché (cas du ciment) », *Revue Algérienne d'Economie et de Gestion*, n° 1, mai 1997, pp. 117-143.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES, Alger, « Résultats de l'Enquête Main-d'œuvre - décembre 1989 », *Collections Statistiques*, n° 29, 1991, pp. 1-255.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES, Alger, « Résultats de l'Enquête Main-d'œuvre - juin 1989 », *Collections Statistiques*, n° 26, 1991, pp. 1-236.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES, Alger, « Résultats de l'Enquête Main-d'œuvre - décembre 1991 », *Collections Statistiques*, n° 47, 1993, pp. 1-79.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES, Alger, « Résultats de l'Enquête Main-d'œuvre : 1992 », *Données Statistiques*, n° 186, s.d.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES, Alger, « Situation de l'emploi : décembre 1989 », *Statistiques Collections*, 1, 1992, pp. 1-96.
- OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES, Alger, « Situation de l'emploi : 1990 », *Statistiques Collections*, 4, 1992, pp. 1-88.
- REBZANI Mohammed, *La vie familiale des femmes algériennes salariées*, Paris, L'Harmattan, 1997, 189 p.
- SEFFAHI Mohamed, *Le secteur informel à Oran : Medina Jdida*, Mémoire, Institut des Sciences Sociales, Oran, 1982, 86 p.
- SOUALMI Mohammed, *Travail, santé, développement et rapports sociaux en Algérie*, Magister, Sciences Economiques, Oran, 1988, 223 p.
- STEEL Omar, « La conversion au marché en Egypte et en Algérie : un ajustement par l'informel ? », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 45, 1<sup>er</sup> trimestre 1997, pp. 45-64.

STORA Benjamin, « La société algérienne : entre trabendisme et citoyenneté », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 51, 1998, pp. 9-16.

TAGUEMOUT Hanafi, « Le « noir » joue et gagne », *Algérie Actualité*, n° 1227, 20-20 avril 1989, pp. 13-14.

XXX, « La production industrielle », *Statistiques*, O.N.S., n° 5, juillet-septembre 1984, pp. 1-101.

XXX, « Le secteur informel », *Conjoncture*, Alger, n° 12, 30 novembre 1992, pp. 34-35.